

## Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 30 avril 2014 :

Convocation du 19 avril 2014.

**Présents :** Jean-Paul GARRIGUE, Charles FARGES, Fanny CORNUT, Dominique CHANSARD, Serge DESCAT, Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Patrice RICHARD, Samantha KEULEN, Jacques LARNAUDIE-JOLY, Marc PORTIL et Murielle ACLOQUE, secrétaire de mairie de la commune.

Absents : néant

Excusés : néant

Ouverture de séance à 20H35.

M. GARRIGUE donne la parole à Mme ACLOQUE pour la présentation du compte administratif 2013 de la commune : voir **ANNEXE 1**

Après la présentation des sections de fonctionnement et d'investissement, M. GARRIGUE sort de la salle du conseil. M. FARGES, doyen de l'assemblée, demande à l'assemblée de voter le budget.

Le budget administratif 2013 est voté à l'unanimité.

M. GARRIGUE rentre et reprend sa place dans l'assemblée.

Mme ACLOQUE présente le compte administratif 2013 du CCAS : voir **ANNEXE 2**

Le budget administratif 2013 du CCAS est voté à l'unanimité.

M. GARRIGUE annonce que le budget étant voté, Mme ACLOQUE peut présenter le budget primitif (prévisionnel) 2014 de la commune : voir **ANNEXE 3**.

M. GARRIGUE annonce que dans la section d'investissement au chapitre 7325, le Fond de Péréquation des ressources intercommunales, initialement donné par la Communauté des Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe, n'apparaît pour cette année au budget primitif.

M. GARRIGUE explique que le Président de la Communauté des Communes a demandé, pour l'année 2014, à toutes les communes, de bien vouloir « donner » cette somme à la Communauté des Communes pour qu'elle puisse avoir un « fond de roulement » pour le démarrage de cette nouvelle Communauté des Communes (fusion en janvier 2014).

M. GARRIGUE indique que tous les maires doivent être d'accord sur le principe sinon cela ne peut se faire.

Plusieurs personnes dans l'assemblée, demandent à quoi va servir cet argent, se posent la question de savoir si la Communauté des Communes est en déficit.

M. GARRIGUE répond que la Communauté des Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe n'est pas en déficit mais que l'année dernière, il y a eu des soucis de trésorerie durant un quelque temps et que la Communauté des Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe ne veut pas que cela se reproduise.

L'assemblée est d'accord sur le principe mais aimerait toutefois savoir, par la suite, à quoi va servir cette somme (rappel : 1146€ en 2013).

M. GARRIGUE et Mme ACLOQUE indiquent plusieurs points afin de préciser les sommes indiquées :

- au chapitre 21318, il y a 60 000€ d'achat d'un bâtiment agricole pour un dépôt communal,
- au chapitre 2313, la somme prend en compte les travaux du presbytère,
- on note une diminution de la DGF (dotation globale de fonctionnement) versée par l'Etat.

Le budget primitif 2014 de la commune est voté à l'unanimité.

Mme ACLOQUE présente le budget primitif du CCAS, **ANNEXE 4**.

Le budget est voté à l'unanimité.

Mme ACLOQUE quitte l'assemblée.

M. GARRIGUE annonce le renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, pour un an, du contrat de travail de Mme Yvette MAZIERE, qui effectue 3H30 de service pour le ramassage scolaire.

Ce contrat est voté à l'unanimité.

M. GARRIGUE rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il faut prendre une décision concernant l'emprunt pour l'achat de la grange.

Plusieurs demandes à différentes banques ont été effectuées : plusieurs n'ont pas répondu et d'autres étaient moins disant que la proposition du Crédit Agricole de Vergt.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité la proposition du Crédit Agricole : emprunt de 65 000€ à 3,44%.

M. GARRIGUE informe les membres du Conseil Municipal :

- élections européennes le 25 mai prochain avec une période de réserve électorale à compter du 4 mai,
- la salle de réunion de la maison des services, à Vergt, peut être mise à disposition aux différentes commissions et associations pour des réunions,
- l'INSEE effectue une enquête du 5 mai au 28 juin : une partie de « l'échantillon de population » se trouve sur la commune de Chalagnac. Une personne habilitée passera dans la commune, munie de sa carte professionnelle,
- la note d'information sur le nouveau PLUI est disponible sur le site de la Communauté des Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe, depuis le 8 avril 2014,
- élections des membres du Comité des Finances Locales,
- information sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE): élaboration du schéma de manière conjointe Etat-Région pour définir la Trame Verte et Bleue. En Aquitaine, ce projet a été présenté aux membres du Régional Trame Verte et Bleue le 31 janvier 2014 ; Ce projet sera transmis pour information aux communes et soumis pour avis consultatif aux EPCI, Parcs Naturels Régionaux et Départements .
- élection des membres du Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) : c'est un organisme consultatif, composé de membres des assemblées parlementaires, de représentants élus des régions, départements, communes et groupements, et des représentants de l'Etat. Ce conseil est chargé, entre autre, d'évaluer l'impact technique et financier des normes nouvelles ou en vigueur applicables aux acteurs locaux.

Un courrier de la Préfecture de la Dordogne, du 31 mars 2014, informe du renouvellement des membres ainsi que la possibilité de candidater.

- Un courrier de la Préfecture de la Dordogne, du 28 avril 2014, informe renouvellement de membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne : ce conseil se compose de 22 titulaires et 22 suppléants (dont 14 pour les communes) dévolus aux représentants du département, des communes et des EPCI compétents en matière de secours et de

lutte contre l'incendie.

Seul le maire, pour le collège des communes, est électeur. C'est un scrutin proportionnel au plus fort reste. Chaque électeur dispose d'un nombre de voix (40 voix pour Chalagnac pour une population évaluée à 398 habitants, environ 1 voix pour 10 habitants).

Pour le collège des communes, le maire et les adjoints sont éligibles (liste des candidats déposée au plus tard le 12 mai).

- pour la cérémonie du 8 mai, un texte doit être lu par un « jeune » de la commune,
- plusieurs devis pour la rénovation de la toiture du presbytère sont présentés, d'autres sont attendus. La décision ne sera pas prise ce soir.

La séance est levée à 23H30.